Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260605-D202623-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A la majorité
Pour : 9 Blancs : 2 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/20262026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents :
M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Hourmant Cécile, Voloch Wendy, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Delanoë Jean-Marie, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusée :

A été nommé secrétaire : Régis FAUCHEUX

2026-23 – Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie, le 5 juin 2026 à 18 heures et 30 minutes.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Madame Denise PERRIN, Monsieur Jérôme POIX, Madame Wendy VOLOCH et Monsieur Alexandre EDWARDES.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :
Madame Denise PERRIN est candidate en tant que titulaire pour la représentation de la commune de Chelun aux élections sénatoriales 2026. Sont candidats à la suppléance Monsieur Régis FAUCHEUX, Madame Wendy VOLOCH et Monsieur Fabien MENEUST.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260605-D202623-DE

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué
A obtenu :
- Mme Denise PERRIN 9 voix
Mme Denise PERRIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants
1) Premier suppléant
- M. Régis FAUCHEUX 9 voix
M. Régis FAUCHEUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

2) Deuxième suppléant
- Mme Wendy VOLOCH 9 voix
Mme Wendy VOLOCH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

3) Troisième suppléant
- M. Fabien MENEUST 9 voix
M. Fabien MENEUST ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN 35640

Secrétaire de séance
Régis FAUCHEUX

Publicité des actes de la commune par publication papier le 11/06/2026